

Secrétariat général aux affaires régionales de la
région Pays-de-la-Loire

R52-2026-03-09-00009

Arrêté SGAR n° 30 du 9 mars 2026 portant
composition de la commission permanente du
Conseil maritime de façade Nord Atlantique -
Manche Ouest.



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Brest et Nantes, le 09 MARS 2026
N° 2026/031
N° SGAR - 30

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL

portant composition de la Commission permanente du Conseil maritime de façade
Nord Atlantique - Manche Ouest.

Le préfet de la région Pays de la Loire, préfet de Loire Atlantique,

Le préfet maritime de l'Atlantique,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 219-1 et suivants et les articles R. 219-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-130 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façades ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 29 janvier 2026 portant composition du Conseil maritime de façade pour la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 9 mars 2026 portant désignation des membres du Conseil maritime de façade pour la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest ;

Vu le règlement intérieur adopté en séance du Conseil maritime de façade le 03 février 2026 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres de la commission permanente du conseil maritime de façade Nord Atlantique - Manche Ouest qui s'est déroulée le 03 février 2026 ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La commission permanente du Conseil maritime de façade Nord Atlantique - Manche Ouest est composée comme suit :

1/ Collège « État et établissements publics » (1 siège)

Titulaire	Suppléant
Mme la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest	M. le directeur-adjoint délégué interrégional de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest

2/ Collège « Collectivités territoriales et leurs groupements » (4 sièges)

Titulaires	Suppléants
M. Daniel CUEFF (Conseil régional de Bretagne)	Mme Gaël LE MEUR (Conseil régional de Bretagne)
Mme Claire HUGUES (Conseil régional des Pays de la Loire)	M. François BLANCHET (Conseil régional des Pays de la Loire)
M. Ronan LOAS (Maire de Ploemeur – ANEL 56)	M. GISBERT DE CALLAC (Maire de Bouin – ANEL 85)
M. Norbert SAMAMA (Maire du Pouliguen – ANEL 44)	M. Jean-Luc SÉCHET (Conseil Départemental de Loire-Atlantique)

3/ Collège « Activités professionnelles et entreprises » (5 sièges)

Titulaires	Suppléants
M. Gilles L'HARIDON (Chambre de commerce et d'industrie Bretagne)	M. Laurent BOYER (Nautisme en Bretagne)
M. Philippe LE GAL (Comité régional de conchyliculture Bretagne Sud)	M. Gaëtan LE SEYEC (Chambre d'agriculture de Bretagne)
M. José JOUNEAU (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire)	Mme Fanny BRIVOAL (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire)
M. Olivier LE NEZET (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne)	M. Julien DUBREUIL (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne)
Mme Alice MOREAUX (Armateurs de France)	Mme Marie THABARD (Syndicat des énergies renouvelables)

4/ Collège « Salariés des entreprises » (1 siège)

Titulaire	Suppléant
M. Guy JOURDEN (CGT Bretagne / Pays de la Loire)	M. David RIOU (CFDT Bretagne / Pays de la Loire)

5/ Collège « Usagers de la mer et du littoral et associations de protection de l'environnement littoral ou marin » (4 sièges)

Titulaires	Suppléants
Mme Mireille BOURDON (France Nature Environnement Pays de la Loire)	M. Luc DRÈVES (Eau et Rivières de Bretagne)
M. Denez L'HOSTIS (Bretagne Vivante)	M. Jacques THIOLAT (Fédération française de canoë-Kayak et sports de pagaie)
M. Jean-Luc BIDEAU (Union nationale des associations de navigateurs de Bretagne)	M. Christophe GOUMAS (Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer)
M. Jean KERHOAS (Fédération française de voile)	M. Laurent DUBOST (Fédération française d'études et de sports sous-marins / Comité Interrégional Bretagne-Pays de la Loire)

Article 2

La direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest assure le secrétariat de la commission permanente du conseil maritime de façade.

Article 3

L'arrêté inter-préfectoral du 28 janvier 2023 portant composition de la commission permanente du Conseil maritime de façade Nord Atlantique – Manche Ouest, publié sous le numéro n° 2023/008 par la préfecture maritime de l'Atlantique, est abrogé.

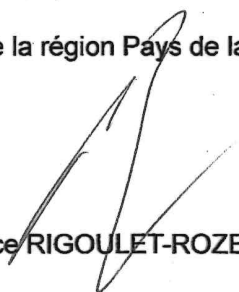
Article 4

La secrétaire générale pour les affaires régionales des Pays de la Loire, l'adjoint au préfet maritime de l'Atlantique et la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Le préfet maritime de l'Atlantique


Jean-François QUÉRAT

Le préfet de la région Pays de la Loire


Fabrice RIGOUTET-ROZE